



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

**ARRÊTE MUNICIPAL DE DELEGATION
TEMPORAIRE DANS LES FONCTIONS
D'OFFICIER D'ETAT CIVIL**

Christine TROUCHE-VIGUIER

Le Maire de la commune de LASGRAÏSSES,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18

Vu le 2e alinéa du chapitre I du titre 1er de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état-civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Christine TROUCHE-VIGUIER, Conseillère Municipale pour la célébration du mariage ayant lieu, le samedi 27 juin 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : Madame Christine TROUCHE-VIGUIER, assurera en nos lieu et place, les fonctions d'Officier d'Etat Civil de la commune de Lasgraïsses pour la célébration du mariage :

du samedi 27 juin 2026 à 14h00

de Monsieur Thomas VIGUIER et Madame Elodie BRAEM.

Article 2 : Délégation est également donnée à Madame Christine TROUCHE-VIGUIER, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état-civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Monsieur le Maire de Lasgraïsses est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont ampliation sera remise à l'intéressée.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur Le Préfet,
- Monsieur Le Procureur de la République.

Fait à Lasgraïsses, le 12 juin 2026.

Le Maire,
Alain ASSIÉ



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été notifié à l'intéressée le 2026/06/12.
La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Signature,